



**Postulat :**

## Réaliser des travaux de marquage pour améliorer l'infrastructure cyclable à court terme

Le Conseil municipal est prié de réaliser à moindre coût, les mandats suivants pour améliorer l'infrastructure pour les vélos, par des travaux de marquage :

1. les bandes cyclables seront, dans la mesure du possible, aménagées en fonction de l'espace disponible, Elles auront une largeur d'au moins 2,2 mètres (standard de confort optimal selon les normes biennoises). Les passages pour piétons existants seront élargis selon ce principe, les nouveaux seront planifiés selon cette norme. Si une largeur de 2,2 mètres n'est possible que sur des tronçons partiels, cette norme sera appliquée partout où c'est réalisable.
2. Le marquage coloré pour la visibilité des bandes cyclables sera exécuté sur des tronçons et des carrefours sans indications précises (ex. Uraniaplatz)
3. La mise en place systématique de bandes cyclables rouges aux endroits où la sécurité n'est pas garantie sera faite.

### Justification :

L'infrastructure cyclable biennoise peut facilement être améliorée à court terme par des travaux de marquage peu coûteux. Ces améliorations sont faciles à réaliser et doivent être mises en œuvre rapidement.

Bienne, le 24 mars 2022

  
Joseline Stolz  
Groupe PSR/JS

  
Anna Tanner  
SP/JUSO Fraktion



J. Olliv

  
Ch. Vlainard  
groupe

Julien R.

Kathy Boly  




Boncher

